



10 Propositions

en faveur de l'éducation à l'environnement
et au développement durable

Nous pouvons, par l'éducation,
ouvrir les portes à de nouvelles perspectives

L'humanité est aujourd'hui confrontée à une **crise économique, écologique et sociale** sans précédent. Elle prend progressivement conscience que son avenir est en jeu si elle ne remet pas en question ses modes de production et de consommation, l'utilisation des ressources et leur partage. Cette crise n'est pas une fatalité, car jamais dans notre histoire nous n'avons disposé d'autant d'outils de connaissance, d'information et d'action.

A nous d'en faire le bon usage, ensemble, pour construire la société dans laquelle nous voulons vivre, plutôt que subir des changements sans les comprendre.

Cette crise est globale, les collectivités jouent un rôle majeur pour la mise en œuvre de solutions à l'échelle locale. C'est pourquoi les femmes et les hommes élu(e)s sont des acteurs clés de leur territoire local dans une perspective de transition écologique. De très nombreux acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) de notre pays (associations, enseignants, parents, élu(e), collectivités territoriales, entreprises, etc.) ont déjà mis en pratique des démarches, des initiatives, qui montrent que les solutions sont à portée de main. Elles passent notamment toutes par une pratique généralisée de l'EEDD pour tous, partout, tout au long de la vie.



Vous êtes élu(e) local(e), vous pouvez contribuer à des projets de vie plus durables. Cette plaquette, dans le contexte des élections municipales de 2014, vous propose quelques outils pour participer au débat et des clés pour la mise en œuvre sur votre territoire d'une politique d'éducation à l'environnement propice à la transition écologique.

Enjeux Nationaux et enjeux pour les communes

Au niveau national, comme au niveau international, des signaux politiques importants sont donnés en direction d'une éducation à l'environnement et au développement durable pour tous les acteurs. En France, ils s'expriment dans la Charte de l'environnement adossée à la Constitution. Ils s'expriment encore dans la Stratégie Nationale de Développement Durable, dans le Grenelle de l'Environnement et dans la feuille de route issue de la Conférence Environnementale.

Pourtant, c'est au niveau local que cette politique prendra corps. L'éducation à l'environnement et au développement durable est souvent associée à l'idée de sortie nature destinée aux jeunes et aux scolaires. C'est vrai, mais elle s'est considérablement enrichie pour traiter des problématiques liées aux déchets, à l'eau, à la mobilité, à la solidarité, à la consommation, au climat, à l'énergie, à la santé, à la biodiversité, ou aux risques majeurs... L'éducation à l'environnement s'appuie sur une compréhension de ce qui se joue à l'échelle du territoire local. Une collectivité territoriale est un maillage permanent de circuits de productions, de liens sociaux, de culture et de ressources environnementales. Ils ne s'opposent pas, ils sont interdépendants.

L'EEDD propose donc de sensibiliser, informer, former, éduquer tous les acteurs d'un territoire, et leur donner les moyens de participer à un projet de vie désiré sur leur territoire. Loin d'être une utopie, c'est un projet mis en œuvre par de plus en plus de collectivités. Cela consiste par exemple à aider les habitants à adhérer à des programmes de collecte sélective, les encourager à participer à la vie de la commune, faire connaître les consommations locales, promouvoir les sources d'énergie issues du territoire local, encourager la découverte de la nature de proximité, supprimer les produits phytosanitaires dans la ville, donner un espace aux transports doux... Le ou la maire, les élu(e)s, les conseillers municipaux ont sur ce volet beaucoup de légitimité à agir.

"Toute personne a le devoir de prendre part à l'amélioration de l'environnement (...) L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente charte."

Charte de l'environnement adossée à la Constitution

Principes fondateurs et finalités

L'éducation à l'environnement et au développement durable est une éducation **émancipatrice** qui met au premier plan **des valeurs** (coopération, solidarité, respect de la nature etc.) et qui a pour finalité la **responsabilisation et l'engagement** des citoyens dans l'action.

Eduquer à l'environnement dans un objectif de développement durable:

C'est donner les connaissances nécessaires et les éléments de conscience pour que chacun considère que notre environnement est un **bien commun** qui détermine la qualité de nos vies et peut être gravement altéré. C'est aider à prendre conscience que tous les humains sont interdépendants et **solidaires** entre eux, et avec tout ce qui vit.

C'est forger **l'esprit critique**. Cette éducation est **laïque** et non dogmatique, elle conduit à la liberté et **l'autonomie** permettant à chaque personne de penser, et d'exercer des choix libres et éclairés. C'est une éducation qui est porteuse de fraternité et de liens, qui permet de replacer l'humain au centre de nos choix.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est fondée sur des méthodes actives, concrètes et participatives :

- Une **action de terrain** en prise directe avec la réalité,
- Le **travail de groupe** qui est source de participation, de compréhension mutuelle et de cohésion,
- La **créativité** pour initier de nouvelles voies d'action et de coopération
- La **diversité** pour une approche globale de la complexité,
- L'exercice du **débat** pour faire participer chacun à une démocratie active

"Si vous trouvez que
l'éducation coûte cher,
essayez l'ignorance."

Abraham Lincoln



10 Propositions

afin de nourrir le débat des élections municipales et donner des outils aux femmes et hommes élus dans la mise en œuvre d'actions sur leur territoire.

1

Inscrire l'EEDD dans les objectifs de la commune et des intercommunalités

Une commune peut exprimer sa propre prise de conscience et sa volonté de participer, à son échelle, à l'effort d'éducation à l'environnement dans un objectif de transition écologique. L'expression de cette volonté est politique, elle doit émaner des élu(e)s. Elle peut-être symbolique. Elle est dans tous les cas un préalable essentiel à la légitimité des actions et des moyens qui seront mobilisés à l'échelle locale.

Nous vous suggérons :

- de proposer à votre conseil municipal l'adoption d'une délibération qui affirme sa volonté de participer à l'effort mondial en matière de développement durable. Ceci peut aussi passer par l'adoption d'une déclaration solennelle, un vœu, une motion qui exprime symboliquement l'importance que la commune reconnaît à ces enjeux. *(Vous pouvez vous inspirer pour cela du texte de la Charte de l'environnement adossé à la Constitution en 2004)*
- d'inscrire dans les attributions d'un adjoint la compétence « Education à l'environnement »
- de consacrer une ligne budgétaire dédiée à l'EEDD
- de le faire savoir dans votre communication municipale

2

Développer des actions concrètes, lisibles sur le terrain

Le territoire de votre commune permet la mise en place d'actions concrètes, compréhensibles et reliées au quotidien des habitants. Réaliser des actions, même simples, est un signal crédible et positif de votre action. Cependant, la plupart du temps, ces actions sont nécessaires, mais non suffisantes. Elles peuvent rester incomprises et inopérantes si elles n'ont pas prévu un volet éducatif.

Nous vous proposons :

- de mettre en place des actions lisibles pour la qualité de vie, l'économie, et l'implication de vos concitoyens : encouragez le compostage individuel ou collectif, engagez des formations citoyennes, supprimez les produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts, encouragez les transports doux, réduisez les consommations d'énergies dans les espaces publics... et faites-le savoir
- de commencer par des actions modestes. Une politique de petits pas peut amorcer de nouvelles voies. Un petit pourcentage d'aliments bio et locaux régulièrement intégrés dans les repas est une façon pragmatique d'ouvrir une voie d'avenir
- de mettre en place l'information, la concertation et la formation nécessaires pour assurer la compréhension et l'acceptation de vos actions. Par exemple expliquez que les déchets fermentescibles compostés diminuent considérablement le volume et le coût des déchets à collecter. Expliquez que le coût du tri pour le verre est très inférieur au coût d'une mise en décharge



3

Inviter la population à prendre conscience de la valeur de son territoire

Le territoire mondialisé est devenu illisible à nos yeux, à notre intelligence et parfois à notre cœur. Pourtant, nous sommes écologiquement liés à la forêt amazonienne aussi bien qu'à la forêt près de chez nous. Pour comprendre que nos gestes transforment l'environnement global, il est utile de commencer par comprendre en quoi nous transformons et sommes liés à notre territoire local. Il ne s'agit pas d'un geste de repli, mais d'un apprentissage qui est au contraire le préalable à un geste d'ouverture sur le territoire mondial (une commune française peut devenir territoire de commerce équitable par exemple).

Nous vous proposons :

- d'améliorer la connaissance des ressources écologiques de la commune via un inventaire naturaliste (rivières, nappes phréatiques, forêts, faune, flore, productions agricoles). Vous pouvez pour cela conduire un Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC) ou vous inscrire en prolongement du dispositif national de Trame Verte et Bleue. Plus ludique, vous pouvez créer un livret naturaliste des espèces locales à cocher lorsqu'elles ont été repérées
- d'utiliser des projets mettant en œuvre la pédagogie du jardinage au naturel ou du jardin partagé
- de dresser la carte des productions agricoles locales, ou des terroirs et de faire connaître et utiliser des circuits de consommations de proximité et bio (AMAP)
- d'encourager les sorties qui mènent à la rencontre des producteurs, des richesses patrimoniales, ou des écosystèmes locaux...



4

Inscrire un volet éducatif dans tous vos projets

Les meilleures actions peuvent être incomprises si elles n'ont pas été expliquées. Vos réalisations à l'échelle communale gagnent à être accompagnées d'un travail d'information et d'explication. On dit de l'éducation qu'elle est pour tous, à tous les âges de la vie. Accompagnez vos projets (plan de déplacement domicile-école, cantine bio, paysage) d'un volet éducatif.

Nous vous proposons :

- de solliciter un financement des établissements publics et privés pour mettre en place ce volet éducatif
- de faire connaître vos intentions et vos projets le plus en amont possible aux acteurs éducatifs de votre territoire (associations, écoles, réseaux d'EEDD ou de jeunesse) afin de leur permettre de les relier à leurs propres projets





6

Renforcer la formation des acteurs du territoire et l'emploi dédié à l'éducation à l'environnement

Le monde change très vite. Cela nous invite à nous former pour comprendre et nous adapter, d'autant plus que la question environnementale est en interaction avec de multiples sujets : elle questionne nos valeurs, le droit, la santé, la citoyenneté, l'école, l'aménagement du territoire. La formation des élus et des agents territoriaux est une composante essentielle dans le mandat d'un élu local.

Nous vous proposons :

- d'inscrire au plan de formation des agents territoriaux, pour votre commune comme pour votre structure intercommunale, l'éducation à l'environnement et aux méthodes innovantes qui y sont associées pour la conduite d'un projet de territoire (Agenda 21, transversalité des services, démocratie participative, participation citoyenne, etc)
- de privilégier la co-formation, qui réunit dans le même espace des acteurs complémentaires dans leurs expériences (enseignants, entreprises, associations, élus et agents de la collectivité)
- d'accompagner cette formation d'actions opérationnelles qui expriment en quoi la théorie s'accompagne de la pratique (politique d'achats durables, économies d'eau, réduction des consommations d'énergie, transformation des politiques de déplacement, gestion écologique des espaces verts etc.)

5

Faire de l'EEDD à partir des axes stratégiques de votre commune

Si vous n'êtes pas familier de l'éducation à l'environnement et au développement durable, il n'est pas nécessaire de mettre en place un dispositif complexe au sein de la commune pour initier un projet. C'est un sujet transversal par nature, relié à l'école, à la jeunesse, à la santé, à l'aménagement urbain, à l'économie d'énergie, aux déchets...

Nous vous proposons :

- de conduire des actions d'éducation à l'environnement dans le cadre de vos événements culturels et festifs, d'une manifestation sportive (éco-événement), du fonctionnement de la cantine (réduction du gaspillage, compostage) ou même des bâtiments publics (mairie, médiathèque, etc.)
- de relier la question de l'éducation à l'environnement aux problématiques sociales. Les personnes socialement fragilisées sont encore plus exposées aux questions environnementales, et sont sensibles à l'intérêt qu'on leur porte en parlant de l'environnement comme d'un facteur de qualité de vie (espace vert, tri des déchets, qualité de l'air, alimentation...)



7

Appuyez-vous sur le partenariat avec les structures d'éducation à l'environnement

Beaucoup d'associations jouent un rôle majeur pour l'expression de l'intérêt général. Les associations qui agissent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable représentent des dizaines de milliers de professionnels ou bénévoles très expérimentés. N'hésitez pas à travailler avec eux pour accompagner vos projets, car ils connaissent les thématiques et surtout la méthode pour qu'un projet soit le plus rayonnant en terme d'implication des acteurs locaux.

Nous vous proposons :

- de privilégier une relation partenariale de long terme, qui se traduit par un projet éducatif concerté, co-construit et un conventionnement dans la durée plutôt que par un appel d'offre
- de travailler avec les acteurs reconnus qui fonctionnent en réseau dans une logique d'intérêt général

8

Promouvoir la culture du « faire ensemble » au sein de votre commune

Pour de multiples raisons, souvent par besoin de simplification ou d'efficacité, notre pensée, nos méthodes, nos représentations sont « verticales ». Elles obéissent à des logiques alimentées par des biais spécifiques : le tout-économie, le tout-social ou le tout-écologie en sont quelques exemples. Votre territoire héberge probablement des groupes d'acteurs qui ne se fréquentent pas, ne se comprennent pas et s'opposent systématiquement. Le concept de gouvernance mis en lumière par le sommet de la Terre à Rio (1992) nous apprend que le principal obstacle au développement durable est l'absence de partenariat. Or, plus que tout, notre société a besoin d'une intelligence « horizontale », une intelligence collective nourrie par la compréhension, la concertation, la coopération des acteurs. L'exercice est difficile, il doit s'inscrire dans la durée, mais il est nécessaire et très bénéfique. Nous sommes ici au cœur des enjeux de l'éducation à l'environnement. Votre commune est un acteur clé pour faciliter ce processus riche et positif.

Nous vous proposons :

- de susciter et participer à des espaces de rencontre « multi-acteurs », débats, échanges sur les sujets qui touchent à la vie de vos concitoyens
- de confier l'animation à des professionnels associatifs ou des personnes formées à l'animation d'une réunion. Les techniques sont très précises et probantes. Un débat public peut sinon partir d'une bonne intention mais se révéler inutile, voire contre-productif
- d'encourager les acteurs à ne pas rester en face à face dans la parole, mais à se retrouver côte à côte dans des réalisations. Là encore, beaucoup de professionnels de l'éducation à l'environnement savent construire des projets dans cet objectif



9

Amplifier l'éducation à l'environnement dans les temps scolaires, périscolaires et de loisirs

L'école et les espaces complémentaires de l'école sont des lieux essentiels pour l'apprentissage des valeurs, des savoirs et des savoir-être qui construisent notre citoyenneté. Les élus peuvent jouer un rôle majeur pour encourager une éducation à l'environnement qui facilite l'accès des enfants et des jeunes à la nature, à l'environnement et au développement durable. Beaucoup d'outils, qui s'appliquent au cadre naturel ou urbain, existent pour cela.

Nous vous proposons :

- de mettre en place un « projet éducatif territorial » (PEDT), ayant pour objectif de proposer pour chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école afin de rendre complémentaires les temps scolaires, périscolaires et de loisirs (école, classes de nature, accueil collectif de mineurs, centre de vacances, conseil municipal des jeunes, etc.)
- d'encourager les démarches d'éducation à l'environnement dans les temps d'animation périscolaires (en privilégiant des séances dont la durée est adaptée à l'âge des participants et propice à la conduite d'un projet)
- d'inciter l'organisation de sorties nature, de classes de découverte, de mini-camps et de colonies
- d'impliquer vos écoles et vos centres de loisirs dans des démarches (du type Eco-Ecole ou Agenda 21) qui relient le développement durable à l'usage qui est fait du bâtiment (récupération de l'eau de pluie, pose de capteurs solaires, pose de nichoirs, jardin, hôtel à insectes, mise en place du tri, recyclage, réduction du gaspillage alimentaire). La commune y gagne en économie et en citoyenneté.

10

Communiquez, valoriser ce qui est fait, et ceux qui font

Tout le monde apprécie la reconnaissance de son implication. Utilisez la valorisation des acteurs de votre territoire et la communication pour démultiplier l'engagement autour de vos projets.

Nous vous proposons :

- d'utiliser le cadre des événements nationaux pour conduire vos actions, elles seront aidées par un tremplin médiatique national (par exemple journée mondiale de l'eau, journée mondiale de l'environnement, fête de la nature, jour de la nuit, nuit de la chouette, semaine sans pesticides, journée internationale des forêts...). Cela permet par ailleurs de relier la commune aux enjeux nationaux et mondiaux
- d'appliquer un principe d'exemplarité et de cohérence au fonctionnement de votre commune (achats responsables, achats par des filières d'économie locale), et d'informer votre population et la presse locale de votre action
- de citer les acteurs qui ont participé, en utilisant aussi vos moyens de communication locaux ou communautaires ainsi que les outils web et réseaux sociaux
- de valoriser l'action des participants, par un prix par exemple, qui sera un support de votre communication
- de mettre en valeur la dimension positive des actions. Pour beaucoup le développement durable est anxiogène et culpabilisant. Encouragez une dimension festive, conviviale et le lien social qui découle de l'éducation à l'environnement
- de communiquer vos initiatives à vos associations d'élus (AMF, élus de montagne ou du littoral, Eco-maires, etc.), afin qu'elles les utilisent dans les instances d'EEDD à l'échelle nationale



Le CFEEDD est un collectif d'acteurs qui œuvre pour le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Il regroupe une trentaine d'organisations nationales de la société civile.

Il veut renforcer les liens entre ses membres, constituer une force de propositions, développer en commun des réflexions, actions et orientations politiques visant le développement de l'EEDD en France.



Liste des 30 membres :

- Association française des Petits Débrouillards
- Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives - **CEMEA**
- Comité 21
- Eclaireuses Eclaireurs de France - **EEDF**
- Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France – **EEUF**
- Fédération des clubs CPN « Connaître et Protéger la Nature » - **FCPN**
- Fédération des Conservatoires d'espaces naturels - **FCEN**
- Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public - **FGPEP**
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France - **FPNRF**
- Fédération Nationale des Francas
- Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
- Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe - **FEEE**
- France Nature Environnement - **FNE**
- Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement - **IFREE**
- Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement - **IFFO-RME**
- Ligue de l'enseignement
- Ligue pour la protection des oiseaux - **LPO**
- Office Central de la Coopération à l'Ecole - **OCCE**
- Planète Sciences
- Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable - **REFEDD**
- Réseau École et Nature - **REN**
- Réseau Éducation au Développement Durable de l'Enseignement Agricole
- Réserves Naturelles de France - **RNF**
- Scouts et Guides de France
- **SGEN-CFDT**
- Syndicat National des Enseignements du Second degré - **SNES-FSU**
- **SNUIPP**
- Sup Agro Florac
- Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement - **UNCPIE**
- **WWF**

Prolongements Villes et Territoires durables

*Réinventer nos façons
d'habiter*

Le Collectif Français pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable a co-organisé avec le GRAINE Rhône-Alpes en 2013 les assises nationales de l'EEDD de Lyon.

Ses axes de travail ont été catégorisés en 11 chantiers, qui ont débouché sur de nombreuses propositions notamment issues de l'expérience des collectivités territoriales sur le thème « Villes et territoires durables ». Ces propositions peuvent être consultées sur le site www.assises-eedd.org



Collectif français pour l'Education à l'Environnement
vers un Développement Durable :

115 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS
Tél : 01 45 87 96 09 et 04.67.06.18.66

www.cfeedd.org - contact@cfeedd.org

